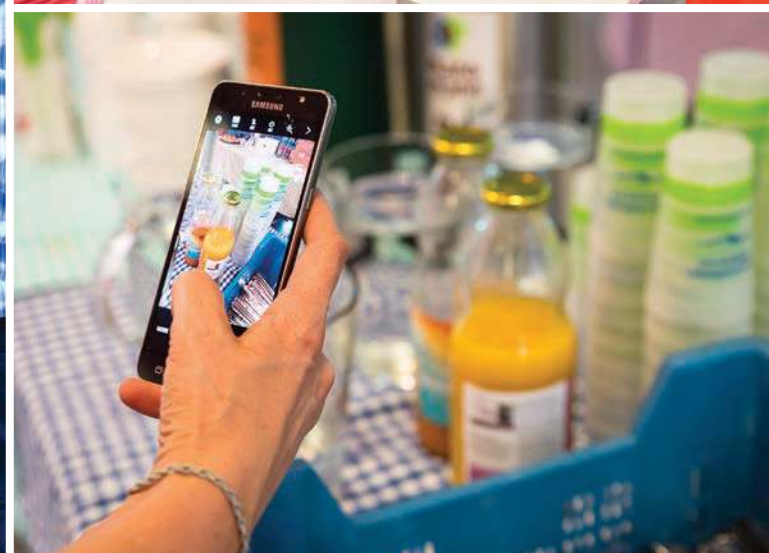


Espace Environnement, le partenaire des pouvoirs locaux en matière d'amélioration du cadre de vie !




Espace Environnement

Espace Environnement, à votre service...

Espace Environnement, association sans but lucratif, localisée à Charleroi, est un organisme pluraliste et indépendant au service des pouvoirs publics, associations, acteurs locaux et citoyens.

Espace Environnement met à disposition une équipe interdisciplinaire de 30 travailleurs, dont 20 chargés de mission expérimentés en environnement, urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine, santé dans l'habitat, alimentation durable, habitat durable, énergie, mobilité, aménagements participatifs d'espaces verts, paysages, biodiversité, propreté publique, économie circulaire, transition, consommation responsable et zéro déchet.

Ses métiers et moyens d'intervention privilégiés sont l'information, l'animation et la sensibilisation, le soutien à la participation, la concertation, la médiation, la mise en réseau, la formation, la recherche-action, l'expertise et l'accompagnement stratégique.

L'association est active en Wallonie, sur le territoire de Bruxelles-Capitale, en France et en Europe. Une réelle vocation européenne l'amène à collaborer avec des partenaires étrangers dans des programmes de coopération transfrontalière ou transnationale.

Les questions liées à l'amélioration du cadre de vie au sens large font partie des priorités des pouvoirs locaux et des citoyens. Espace Environnement accompagne les autorités locales afin de les aider à mener des politiques ambitieuses en la matière. Cette plaquette présente les services et compétences que nous mettons à votre disposition via :

- l'organisation de processus participatifs ;
- l'accompagnement de vos politiques publiques ;
- la mise à disposition d'information à destination des citoyens ;
- des formations à destination de vos agents ;
- le soutien à vos politiques d'éco-exemplarité.

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour toute collaboration !



Plus d'informations :



rue de Montigny 29 - BE-6000 Charleroi



www.espace-environnement.be



<https://twitter.com/EspaceEnviro>



+32 (0)71 300 300



[www.facebook.com/
espace.environment](http://www.facebook.com/espace.environment)



[www.linkedin.com/company/
espace-environnement](http://www.linkedin.com/company/espace-environnement)

Organiser des processus participatifs



Espace Environnement intervient en tant qu'animateur de la concertation dans le cadre de procédures légales (enquêtes publiques), en amont (rencontres de fondation du dialogue, réunions d'information préalable...) ou en aval (comités de suivi ou d'accompagnement).

Les projets d'aménagement ou d'implantation d'équipements d'envergure suscitent généralement de nombreuses craintes et réactions de rejet de la part des populations riveraines, qui évoluent parfois en conflit ouvert. Cette évolution est surtout observée lorsque les conditions d'information et de dialogue ne sont pas remplies aux différentes étapes de mise en place du projet.

C'est précisément sur ce travail d'information

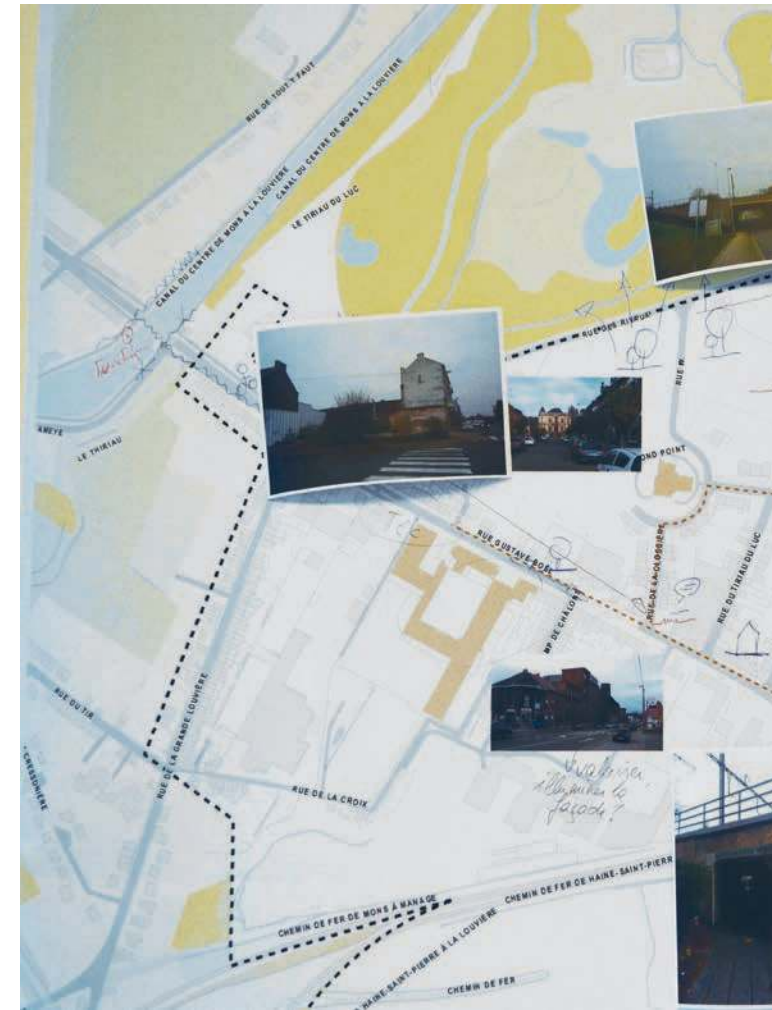
adaptée et d'instauration d'un espace de dialogue serein que l'expertise d'Espace Environnement peut être mise à profit pour donner aux riverains et parties prenantes la possibilité et les moyens de :

- exprimer leurs craintes et leurs attentes ;
- s'informer sur les besoins des autres acteurs ;
- comprendre les enjeux en matière d'environnement, d'urbanisme, d'aménagement du territoire ;
- mettre en évidence les convergences et/ou points de désaccord à travers un véritable exercice d'intelligence collective ;
- co-construire un projet sur base du vécu et des besoins des citoyens.

Notre positionnement de tiers neutre garantit une participation efficace et équilibrée de tous les acteurs concernés, dans une logique d'équivalence de traitement.

Une démarche similaire peut s'appliquer pour l'accompagnement participatif de l'ensemble des démarches prospectives (projets de ville, projets de quartier, schémas directeurs, rénovation urbaine, schémas de structure, plans de

mobilité, plans de prévention des déchets, plans de propreté...) ou de projets d'aménagement d'espaces publics initiés par les pouvoirs publics, et pour lesquels l'implication du citoyen peut être sollicitée de manière volontaire.

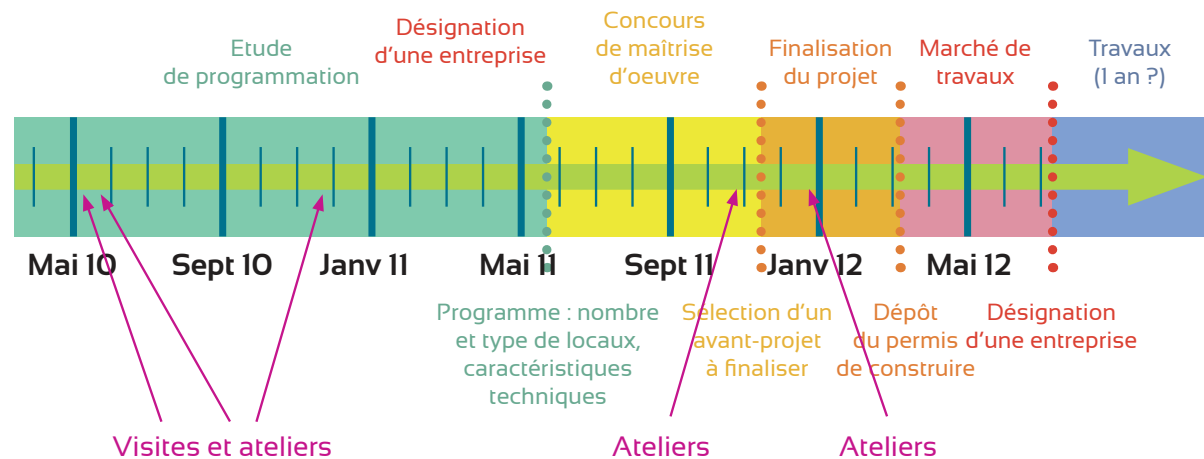


En cas de conflit, Espace Environnement est également en mesure de jouer le rôle de médiateur. Dans un tel contexte, il s'agit d'aider à renouer les fils du dialogue direct entre parties prenantes, en mettant à disposition ses capacités de communication et de facilitation de la négociation.

Des exemples concrets ?

- 👏 Nous élaborons et accompagnons l'ensemble de vos processus participatifs en favorisant un dialogue constructif avec les citoyens et acteurs locaux, du diagnostic au plan d'actions : projets de quartier, schémas d'orientation, plans d'aménagement, rénovation urbaine ou rurale, aménagements d'espaces publics ou d'espaces verts, plans et programmes thématiques variés...
- 👏 Nous organisons des panels de citoyens et d'acteurs.
- 👏 Nous modérons des ateliers participatifs lors de colloques, de journées d'échanges entre citoyens, élus et professionnels.
- 👏 Nous animons des défis citoyens.
- 👏 Nous animons la phase de consultation des enquêtes publiques (réunions d'information préalables, par exemple).
- 👏 Nous intervenons en qualité de médiateur lors de conflits à caractère environnemental, en matière d'urbanisme ou d'aménagement du territoire.

Étapes de conception



Accompagner vos politiques publiques



Espace Environnement a développé des compétences solides et éprouvées en matière de gestion durable et participative du cadre de vie, grâce à sa présence sur le terrain depuis de nombreuses années.

Nous mettons ces compétences au service des besoins spécifiques des pouvoirs publics, à travers des services d'accompagnement personnalisé (outils d'aide à la décision, conseils techniques, moyens méthodologiques) permettant d'orienter, définir, structurer, planifier, animer et évaluer les divers aspects des politiques menées.

En pratique, il peut s'agir, en fonction des attentes particulières, de :

- réaliser un diagnostic de situation ;

- contribuer à définir les priorités et objectifs de travail ainsi que les ressources à affecter aux actions ;
- construire la carte des acteurs à impliquer et favoriser leur (re)mobilisation ;
- élaborer la méthodologie d'évaluation, les indicateurs, le tableau de bord de suivi du projet ;
- offrir une assistance experte dans la résolution des problèmes rencontrés ;
- suggérer des pistes pour réorienter le travail lorsque nécessaire ;
- dresser le bilan des actions mises en œuvre et mettre en évidence les bonnes pratiques reproductibles et/ou communicables.

Des exemples concrets ?

- 🚩 Nous vous aidons à mettre en place une démarche territoriale zéro déchet.
- 🚩 Nous accompagnons votre politique de stimulation de la rénovation durable.
- 🚩 Nous élaborons et animons votre plan local de propreté.
- 🚩 Nous vous soutenons dans la réalisation d'un inventaire du patrimoine communal (CoPat).
- 🚩 Nous vous aidons à définir et à animer un plan « alimentation durable » multiacteurs à l'échelle de votre commune.
- 🚩 Nous créons des outils de valorisation touristique de vos richesses communales (marketing territorial).





PAYSAGE DE CENSES

Parcours à la découverte
des plus belles fermes « en carré »
de Merbes-le-Château



Informers les citoyens



Espace Environnement offre aux autorités publiques, aux acteurs du territoire et aux habitants une information complète et vulgarisée sur de multiples aspects liés au cadre de vie : environnement, urbanisme, santé dans l'habitat, rénovation durable, patrimoine, consommation responsable...

Cette information est disponible à travers de nombreux outils adaptés conçus par nos équipes :

- permanences d'information : par téléphone (au +32 71 300 300), par mail ou en nos bureaux ;
- matériel d'exposition et de démonstration ;
- fiches-conseil et fiches de vulgarisation des réglementations ;

- brochures ;
- capsules vidéos ;
- jeux...

Nous allons aussi à la rencontre directe des publics, en proposant des ateliers pratiques, réunions d'information, conférences-débat. Nous organisons également, sur demande, des animations de proximité dans les communes ou lors d'événements locaux.

Espace Environnement organise et anime aussi des campagnes locales d'engagement (signature de chartes individuelles et collectives, recrutement d'ambassadeurs, organisation de parrainages, campagne média...) qui favorisent la prise de conscience des enjeux liés à la préservation du cadre de vie et encouragent le changement effectif de comportement.



Des exemples concrets ?

- ☒ Nous assurons des permanences téléphoniques sur les questions d'urbanisme, de santé dans l'habitat, d'environnement et de valorisation du patrimoine.
- ☒ Nous organisons et animons des conférences, soirées d'information et salons thématiques.
- ☒ Nous réalisons des vidéos et des documents de sensibilisation (plaquettes, brochures, affiches...).
- ☒ Nous réalisons des outils de découverte et de valorisation participative du cadre de vie et du patrimoine communal.
- ☒ Nous proposons des animations de sensibilisation « clé sur porte » (fabrication de produits d'entretien alternatifs, initiation au compostage, atelier « peintures naturelles », utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, trucs et astuces pour réduire le gaspillage alimentaire...).
- ☒ Nous faisons vivre vos projets en ligne, sur le web et les réseaux sociaux.



Former vos agents

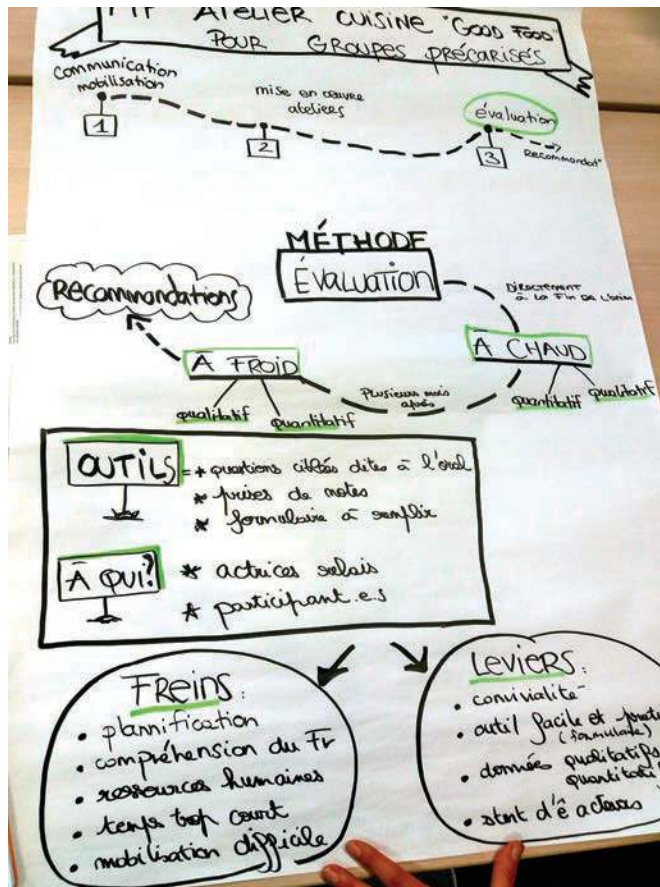


Espace Environnement développe et propose des modules de formation à destination des agents communaux et territoriaux (éco-conseillers, conseillers en environnement, conseillers en aménagement du territoire, personnel d'entretien...), des intervenants sociaux à domicile (économies d'énergie, comportement, santé dans l'habitat, réduction du gaspillage alimentaire). Nous formons également les élus et membres de commissions consultatives locales.

Notre approche pédagogique est essentiellement inductive, en ce sens qu'elle s'appuie prioritairement sur :

- les contextes, connaissances et pratiques des participants ;
- les retours d'expériences disponibles ;
- des réflexions et lignes directrices dégagées

lors des temps d'exercices collectifs organisés sur base de techniques d'animations originales permettant des moments de co-production et rendant les participants acteurs de la formation.



Des exemples concrets ?

- 👤 Nous formons les élus et agents communaux au zéro déchet.
- 👤 Nous formons les intervenants sociaux à domicile à la bonne gestion du logement (économies d'énergie, comportement, santé dans l'habitat, réduction du gaspillage alimentaire).
- 👤 Nous formons des ambassadeurs locaux de l'alimentation durable.
- 👤 Nous formons les professionnels de l'action sociale (assistants sociaux, aides-familiales, tuteurs énergie...) à la prévention des pollutions intérieures et à la réduction du gaspillage alimentaire.
- 👤 La Maison de l'urbanisme du Hainaut forme aussi les membres de votre CCATM : introduction au CoDT, modules et ateliers thématiques sur demande.

Formation des CCATM au CoDT

Les nouveaux outils – l'implication des CCATM



CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{er} JUIN 2017

Espace Environnement



Adopter des politiques d'éco-exemplarité



En matière de développement durable, il s'agit, aujourd'hui, pour les pouvoirs publics, non seulement de montrer le chemin à suivre, mais aussi de l'emprunter eux-mêmes. Espace Environnement soutient les pouvoirs locaux dans la mise en place et la promotion de leur éco-exemplarité.

Nous proposons une approche méthodologique structurée, permettant de mettre en œuvre une stratégie pertinente et personnalisée, dans laquelle se reconnaissent des fonctionnaires mis en capacité d'agir pour l'environnement.

La particularité de la méthode EcoTeam est d'impliquer directement l'Administration dans l'identification des impacts et dans le plan d'actions permettant une réduction efficace de ces

impacts. Il ne s'agit pas d'un « audit externe » qui analyse une situation donnée et apporte, de l'extérieur, des solutions « clé sur porte ».

Dans son principe, la méthode EcoTeam a pour objectif d'amener les travailleurs à choisir volontairement et librement des comportements favorables du développement durable. L'action se déroule avec l'appui d'un animateur qui apporte au groupe des informations générales sur les différentes problématiques soulevées (énergie, papier, eau...). Pour chaque thématique, un ou deux « préparateurs » récoltent les données spécifiques. Ensuite, l'ensemble de l'EcoTeam propose des actions concrètes qui sont portées et mises en place par chacun des membres.

Le processus favorise la créativité, la collaboration, l'enthousiasme et la production de résultats concrets en faveur de l'environnement. La combinaison de ces différents éléments crée les conditions favorables à des changements d'attitude mentale et de comportement.

La démarche se traduit également par des économies financières substantielles en fonction de la réduction de la consommation de matériel et d'énergie.

Acteurs intervenant dans une EcoTeam



Des exemples concrets ?

- ✦ Nous réalisons le diagnostic des éco-comportements des agents au travail.
- ✦ Nous mettons en place et assurons le coaching de votre EcoTeam.
- ✦ Nous évaluons vos progrès et proposons des pistes d'amélioration.
- ✦ Nous vous donnons accès et vous impliquons dans un réseau d'acteurs publics actifs dans des démarches d'éco-exemplarité.
- ✦ Nous vous accompagnons dans le processus d'implantation de votre politique en matière de marchés durables.



Espace Environnement

Eco Team

Eco-exemplarité des structures publiques

Mettre en place une EcoTeam au sein de l'administration communale: **les clés du succès**

Guide méthodologique rédigé sur base des enseignements issus du projet pilote « Eco-exemplarité des communes wallonnes »

Laissez-vous aussi inspirer par nos publications...










Espace Environnement propose aux autorités locales un important panel de publications directement utilisables par les élus et techniciens souhaitant aborder les questions de cadre de vie, de développement durable et de transition écologique.

Ces publications sont téléchargeables en ligne sur www.espace-environnement.be ou disponibles sur simple demande au +32 71/300.300.

Notre centre de documentation, qui met à disposition environ 10.000 livres, rapports, brochures et documents, et plus de 2.000 références d'articles et de revues, vous est accessible, sur rendez-vous.

Des exemples concrets ?

-  Recueil de fiches-outils de la démocratie participative (Hors-Série Mouvement communal, édité par l'UVCW - décembre 2018).
-  Cahiers thématiques de la Maison de l'Environnement «Soutenir le développement durable du territoire communal».
-  Guide de bonnes pratiques communales «Dynamiques locales inspirantes... nos territoires en route vers la rénovation efficiente» (édité dans le cadre du projet Interreg VA FAI-Re).
-  Guide méthodologique «Insertion de clauses environnementales, sociales et éthiques (ESE) dans les marchés publics».
-  Guide méthodologique «Mettre en place une EcoTeam au sein de l'administration communale : les clés du succès».
-  Plaquette « L'alimentation durable : un levier pour les élus locaux et leurs concitoyens » (éditée dans le cadre du projet Interreg VA AD-In).
-  Fiches-conseil thématiques (santé-habitat, environnement, urbanisme, patrimoine).



Interreg
Région Wallonie-Vallée de la Saart
AD in
Alimentation Durable Inclusive

L'approche Défi Alimentation Durable :
en tant que dispositif d'accompagnement
pour favoriser l'accès à une alimentation durable
Retours d'expérience et premiers enseignements
Septembre 2018



FAL-Re
Fédération des Associations Locales de Rénovation Énergétique
Rénovation énergétique

RÉNOV'ÉNERGIE À GEMBOLOUX

Mobilisation et accompagnement de citoyens dans la rénovation énergétique et leur logement - mise en contact avec un groupe d'entraideurs professionnels

DYNAMIQUES LOCALES INSPIRANTES
... nos territoires en route vers la rénovation officielle

CONTEXTE
Suite à la signature de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, en avril 2013, la Ville de Gembloux a lancé un volet de son programme Politique Locale Énergie Climat de la Wallonie (P.L.E.C.W.), subventionnant un pilotage en faveur de l'Énergie Durable (ADE).

ENJEU
Pour comprendre la situation, quelques chiffres caractérisent la ville gemblouxe :
• 75 % des habitations datent d'avant 1980, c'est-à-dire d'avant la première réglementation thermique wallonne ;
• environ 50 % des toitures sont isolées ;
• au sein de 10 % des habitations isolées, une épaisseur d'isolant supérieure à 12 cm, et qui équivaut à une résistance thermique supérieure ou égale à 3 m².K/W (moyenne nationale) ;
• au moins de 30 % des murs extérieurs sont isolés ;
• 90 % des chaudières placées avant 2006 doivent être remplacées à l'horizon 2020 ;
• Ce constat est renforcé par un inventaire énergétique réalisé sur la commune en 2006, qui indique que le bâti est responsable de 85 % des consommations énergétiques (48 % pour les seuls bâtiments résidentiels) et de 67 % des émissions de CO₂.

Pour la Ville de Gembloux, un des enjeux majeurs est donc de passer à grande échelle la rénovation de son bâti, véritable élément important d'économies d'énergie. Rénovation qui prime sur les autres actions de la politique énergétique et les nombreuses aides en Wallonie.

Plan n° 2 - Action Énergie à Gembloux - Septembre 2018

Mouvement communal

NUMÉRO HORS-SÉRIE

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
Recueil de fiches-outils
pour les décideurs locaux

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie nationale

En collaboration avec Espace Environment

Série « La Santé et l'Habitat » • Fiche d'information n° 15 • Février 2018

Je peux prévenir le risque d'exposition au plomb dans et autour de mon logement !

CHEZ MOI...

- Mon logement a été construit ou rénové avant les années 1950
- Les vieilles peintures des murs s'écailent
- Mon enfant mange les écailles de peinture
- Les anciennes canalisations de distribution d'eau ont un couleur gris métallique
- J'habite sur un terrain à proximité d'un (ancien) site industriel
- Je vais entamer des travaux de rénovation
- Nous faisons régulièrement dans des tagines décoratifs

SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE OU PLUSIEURS DE CES CASES, C'EST QU'IL Y A UN RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB. SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE OU PLUSIEURS DE CES CASES, C'EST QU'IL Y A UN RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB. SI VOUS AVEZ COCHÉ UNE OU PLUSIEURS DE CES CASES, C'EST QU'IL Y A UN RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.

Ma commune sans PESTICIDE

La gestion des espaces verts est un enjeu important pour les pouvoirs publics, et utilise traditionnellement d'importantes quantités de pesticides, en particulier d'herbicides. Ceux-ci exposent le personnel technique et les riverains à un grand nombre de substances chimiques et polluantes, qui se diffusent dans l'environnement.

C'est pourquoi le Gouvernement wallon entend progressivement supprimer des espaces publics l'usage de tous les pesticides, c'est-à-dire non seulement les herbicides, mais également les fongicides et les insecticides. L'objectif affiché est de limiter la diffusion de substances polluantes dans l'air, le sol et l'eau pour protéger la biodiversité.

Afin d'accompagner la transition, les interdictions seront progressivement étendues. Les modes d'entretien classiques des espaces verts et leur fonctionnement ainsi être revus pour faire face au savoir-faire et à l'expertise que cela représente.

Votre commune peut elle aussi s'engager du « zéro pesticide » et réaliser à ce titre de nombreux bénéfices, à la fois pour la santé et du bien-être de la population, comme pour l'environnement.

Interdiction ou opportunité ?

Il s'agit plutôt de changer cette nouvelle contrainte en opportunité : c'est aussi le défi du développement durable. Loin d'être une entrave à la bonne gestion d'une commune, l'abandon des pesticides sonne le retour de la verdure, la diminution des risques sanitaires et environnementaux et une amélioration générale des paysages. Cela engendre souvent une meilleure connaissance des sites, l'amorce d'un dialogue entre élus, personnel et citoyens, et l'amélioration de la qualité de vie dans la commune.

Plantations

A quelle distance peut-on planter ?

Qu'est-ce qu'une plantation ?

La législation concernant les plantations est reprise au chapitre V du Code Rural. Bien que relativement ancienne, elle régit encore les distances à respecter en fonction du type et de la taille des arbres. Le principe de plantation est de planter les arbres de nouveaux arbres qui ont été plantés dans les plantations qui existent déjà.

Que peut-on planter ?

La réglementation et les distances à respecter pour la plantation des espèces ligneuses varient selon les types d'arbres : hautes tiges et basses tiges. Cependant, la législation ne définit pas cette distinction. On doit donc se baser essentiellement sur la hauteur des plantations qui existent déjà.

Arbres à haute tige

Il s'agit d'arbres qui peuvent atteindre une hauteur de plus de 3 m si on les laisse pousser. On prend donc en compte la hauteur qu'ils peuvent atteindre en théorie.

Arbres à basse tige

Il s'agit d'arbres qui, par nature, ne peuvent atteindre la hauteur de 3 m. On tient compte de la hauteur que l'arbre peut atteindre en théorie.

Si j'ai planté un arbre à haute tige et un arbre à basse tige, comment respecter la réglementation qui s'applique ?

Non, même si vous avez planté un arbre à haute tige et un arbre à basse tige, vous devez respecter la réglementation qui s'applique à l'arbre à haute tige.

Si j'ai planté un arbre à basse tige, comment respecter la réglementation qui s'applique ?

Si un arbre à basse tige atteint par nature une hauteur d'arbre à haute tige, vous devez le considérer comme un arbre à haute tige et respecter la réglementation qui s'applique.

Une information, un conseil, DP1
Série La Région de l'Urbanisme et de l'Environnement

pour vous accompagner dans vos démarches



Nous sommes à votre service, contactez-nous !